



En guise de préambule

L'histoire de France garde-t-elle pudiquement certains de ses secrets ? Un fait est sûr : les événements impliquant Français, mulâtres et noirs dès la fin du XVIII^e siècle à Saint-Domingue sont rarement évoqués au grand jour.

Pourtant, les échos de la Révolution française sont parvenus dans les colonies de l'Amérique. A Saint-Domingue particulièrement, les tensions sociales ont éclaté au grand jour. Le modèle métropolitain d'avant la Révolution n'était pas bien accepté par la plupart des libres, classe disparate composée d'administrateurs appartenant à la noblesse, riches colons, militaires, petits blancs artisans ou salariés des exploitations, mulâtres et noirs affranchis. A la faveur des idéaux d'égalité consacrés par la Révolution française, une frange des libres, composée des laissés-pour-compte et des nouveaux riches, socialement déconsidérés, est entrée en lutte, tantôt pour l'autonomie, tantôt pour une

redéfinition des rapports commerciaux entre colonie et métropole et l'abolition des privilèges accordés aux représentants de la noblesse à Saint-Domingue.

La quête d'égalité cache en fait un conflit entre les petits libres et les grands libres, dont l'enjeu était le contrôle de la colonie la plus riche de France. Regroupées, ces deux classes ne représentaient qu'une minorité, le dixième de la population de la colonie. Environ 600'000 esclaves noirs, sans droits ni voix, faisaient tourner les exploitations, oubliés de tous et loin des spéculations des libres. L'aspiration des esclaves à la liberté, leur nombre imposant et leur détermination ont fait de Saint-Domingue, pendant une quinzaine d'années, le théâtre de troubles conduisant à l'indépendance d'une nouvelle nation, affranchie du système esclavagiste, de la France et des colons français.

Les esclaves se mobilisent

Dans la nuit du 14 au 15 août 1791, dans une clairière à quelques kilomètres du Cap-Français, les délégations d'esclaves se sont réunies clandestinement pour adopter les stratégies de la lutte contre les colons blancs. Avant cette rencontre, toutes les actions visant la liberté étaient isolées et ne constituaient pas une réelle menace pour le système. Certains esclaves s'enfuyaient pour aller grossir les bandes de marrons (esclaves fugitifs) dans les mornes (montagnes). Ils y restaient par peur de se faire attraper et de subir le châtiment prévu par le *Code noir* :

«L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort.»

La réunion du 14 août 1791, appelée «Cérémonie du Bois Caïman», marquait l'entrée en scène d'un groupe jusque-là oublié. Lors de cette réunion, les participants renouèrent avec les dieux d'Afrique, rejetant ainsi leur statut de chrétiens inférieurs. Le serment solennel prononcé par le meneur noir Boukman à cette occasion est un refus de la condition d'esclave et un rejet du dieu des blancs :

*«Le Bon Dieu a fait le soleil
qui nous éclaire là-haut,
qui soulève la mer
et fait gronder le tonnerre.
Ecoutez bien, vous autres,
ce Bon Dieu là,
caché dans un nuage, nous regarde.
Il voit ce que font les blancs.
Le Dieu des blancs demande le crime, le nôtre veut les bienfaits.*

*Mais notre Dieu, qui est si bon,
vous ordonne la vengeance !
Il dirigera nos bras, il nous assistera.
Jetez l'image du Dieu des blancs qui a soif de nos larmes
et écoutez la liberté qui parle à notre cœur.»*

Cette cérémonie a bouleversé les rapports de force dans la colonie. Le mouvement des esclaves est sorti de la clandestinité le 4 septembre suivant. Dans une lettre adressée aux responsables militaires et civils du Cap-Français les esclaves réclament la liberté générale de tous les esclaves et affirment préférer mourir plutôt que d'y renoncer. Désormais, toutes les forces en présence savent qu'elles ne peuvent rien entreprendre sans considérer la position des meneurs noirs.

Les alliances ne tardèrent pas à se nouer. Les administrateurs français craignaient la récupération du mouvement des esclaves par les petits blancs – artisans et ouvriers – et les affranchis. Les petits blancs, perçus comme des aigris, des fainéants, des sans-aveux, ne rêvaient que de vengeance sociale et de fortune. Dans ce contexte de malaise, le Directoire français nomma une Commission civile chargée de ramener le calme dans la colonie et surtout de la protéger contre les menées des puissances esclavagistes concurrentes, à savoir l'Espagne et l'Angleterre.

L'action du Commissaire civil aboutit à la libération générale des esclaves et au renforcement – non désiré – de l'autorité des meneurs noirs, particulièrement de celle de Toussaint Louverture, qui se plaça au milieu de l'échiquier politique pour jouer le rôle d'arbitre. A cette date, le point de non-retour est atteint. Les événements vont se succéder, conduisant à la proclamation de l'indépendance de la colonie de Saint-Domingue, rebaptisée République d'Haïti, le 1^{er} janvier 1804 :

- 1^{er} mai 1797. Sonthonax, Commissaire civil de la République française, nomme Toussaint Louverture Commandant en chef de l'armée de Saint-Domingue.
- 8 juillet 1801. Toussaint Louverture promulgue la Constitution autonomiste de Saint-Domingue et prend le titre de Gouverneur général à vie, avec le droit de choisir son successeur.
- 3 février 1802. Arrivée de l'expédition française commandée par le général Leclerc, beau-frère de Bonaparte.
- 7 juin 1802. Toussaint Louverture est arrêté et déporté en France. Il meurt le 7 avril de l'année suivante dans un cachot du Fort de Joux, dans le Jura français.
- 18 mai 1803. Alliance confirmée entre noirs et affranchis par la création d'un drapeau qui symbolise l'union des deux classes d'hommes.
- 18 novembre 1803. Dernière bataille, perdue par les troupes françaises sur le site de Vertières, à l'entrée sud de la ville du Cap-Français.
- 4 décembre 1803. Départ de ce qui reste de l'expédition française.

L'Indépendance d'Haïti consacre la naissance de la première République noire du monde. Elle constitue également une des plus profondes entailles faites au système esclavagiste. Par-dessus tout, elle marque le début de la construction d'une nation métissée culturellement, construction qui se poursuit aujourd'hui, non sans heurts et malheurs.

I - La rencontre de trois mondes

Le 6 décembre 1492, aux commandes d'une flotte de trois caravelles (la Pinta, la Niña et la Santa-Maria), Christophe Colomb jette l'ancre au Nord-Ouest d'une île de 78'250 km² au nom du roi Ferdinand et de la reine Isabelle d'Espagne. Emmerveillé par la beauté du paysage, il baptise l'île du nom d'Hispaniola en l'honneur de la Reine Très Catholique. Au moment de l'arrivée des Européens l'île était habitée par des Ciboneys et des Tainos. Ces derniers, les plus nombreux, s'adonnaient à la chasse et à la pêche. Ils cultivaient le maïs, la patate et le manioc et travaillaient artisanalement la poterie, les fibres de palmier, le bois et l'or. L'île était divisée en cinq caciquats ou royaumes. Les chefs avaient la responsabilité d'offrir, au nom du groupe, les offrandes aux Zémis (dieux).

Dans un premier temps, les Européens furent reçus avec tous les honneurs par le Cacique du Marien, qui leur offrit un terrain pour leur établissement. La présence d'or sur l'île compromit cependant la bonne entente initiale. Les autochtones furent utilisés de force pour extraire le précieux métal. Les premières révoltes furent vite matées, les Espagnols disposant de fusils et de chevaux, alors inconnus dans l'île.

Des trois millions d'indigènes dont parle Bartolomé de Las Casas au moment de la découverte, il n'en restait que 600 en 1533. Pour compenser ce génocide radical, l'importation des nègres d'Afrique apporta une solution toute trouvée : «*On se tourna vers le fleuve musculaire de l'Afrique pour assurer la relève du désespoir.*» (R. Depestre)

- **Bartolomé de Las Casas, *Histoire des Indes occidentales, premièrement décrite en langue castillane et fidèlement traduite en français*, Lyon, 1642** 1E 2016

Bartolomé de Las Casas (1474-1566), fils d'un marin espagnol proche de Christophe Colomb, a pris part aux deux premiers voyages de ce dernier vers le Nouveau Monde. Ordonné prêtre en 1510, il prend la défense des Amérindiens, obligés par les Espagnols à travailler dans les mines d'or. Se souciant peu de ses ennemis, Las Casas fait connaître sa position aux plus hauts responsables espagnols. La parution de son livre *Très brève relation de la destruction des Indes* engage en 1542 l'Empereur Charles-Quint à promulguer une loi interdisant l'esclavage des Amérindiens, remplacés dans les mines par les noirs importés d'Afrique.

- **Bartolomé de Las Casas, *Relation des voyages et des découvertes que les Espagnols ont fait dans les Indes occidentales*, Amsterdam, 1698** 1E 2017

Frontispice gravé sur cuivre par Bernard Picart représentant le génocide amérindien.

- Jean Mocquet, *Voyages en Afrique, Asie, Indes orientales et occidentales*, Rouen, 1645 1C 1050

«*Comment les Caribes boucanent et mangent la chair de leurs ennemis.*» (gravure)

La réputation d'anthropophages des Indiens Caraïbes est une affabulation à mettre au crédit des religieux qui tentèrent en vain de les évangéliser. Le mythe a perduré jusqu'au XX^e siècle, où cette information figurait encore dans certains manuels scolaires.

En haut (reproduction) :

«*Les Indiennes Caripounes [i. e. les Arawaks] vont ainsi par les bois cherchant des fruits à manger ; aucunes d'elles se peignent le corps par bandes avec le suc d'un fruit pour estre plus belles.*» (gravure)

- Jean-Baptiste Du Tertre, *Histoire générale des Isles S. Christophe, de la Guadeloupe, de la Martinique et autres dans l'Amérique*, Paris, 1654 HIST 690 C

«*Tout ce que font les hommes sauvages sont plutôt des divertissements nécessaires, sans lesquels la vie même la plus douce serait insupportable, que de pénibles travaux ; car ils passent toute leur vie dans une si grande oisiveté, que quand on les voit mettre la main à l'œuvre, il faut croire que c'est plutôt la tiédeur et l'ennui qu'ils trouvent dans cette fainéantise qui les fait opérer qu'un mouvement raisonnable. Sitôt qu'ils sont levés, ils courent à la rivière pour se laver tout le corps, ils allument après un grand feu dans leur carbet, autour duquel ils s'assoient tous en rond, pour se chauffer. Là, chacun dit ce qu'il fait ; les uns s'entretiennent avec leurs amis, les autres jouent de la flûte, de sorte qu'ils remuent tous ou la langue ou les doigts ; cependant le déjeuner s'apprête.*» (pp. 421-422)

- «*Insulæ americanæ in Oceano septentrionali*», dans: Johann Jansson, *Novus atlas, sive theatrum orbis terrarum*, Amstelodami, 1658 4C 7

- Allain Manesson-Mallet, *Description de l'univers, contenant les différents systèmes du monde*, Francfort-sur-le-Main, 1686, 9 tomes 1C 186

«*Il y a quantité de mines de métal, même d'or ; mais le manquement d'ouvriers du bois empêche que l'on y travaille, les Espagnols ayant enlevé les insulaires pour servir dans leurs troupes. Ainsi le país n'est peuplé que d'étrangers.*» (t. 5, p. 187)

- Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire de l'Isle Espagnole*, Amsterdam, 1733, 4 tomes 1E 2020

«*Christophe Colomb descend à terre et prend possession de l'Isle Guanahani au nom de la Couronne de Castille.*» (gravure)

«*Cérémonie religieuse des peuples de l'Isle Espagnole.*» (gravure)

En haut (reproduction) :

Carte de l'île avec représentation de figurines superstitieuses de «Zémi ou Mabaya de la façon des anciens insulaires».

- Jean-Pierre Béranger, *Suite de la géographie de Busching, t. 11 : comprenant l'Amérique septentrionale*, Lausanne, 1782 1C 196

La géographie de Busching constitue un des principaux manuels scolaires utilisés dans les écoles européennes à la fin du XVIII^e siècle et au début du siècle suivant. La partie relative à l'Amérique septentrionale a été rédigée par l'homme de lettres genevois Jean-Pierre Béranger (1737-1807) qui, banni de Genève pour ses prises de position politiques favorables aux Natifs, vécut plusieurs années à Lausanne.

«Les Indiens qui habitaient cette île lui donnaient les noms de Quisqueya et de Hayti, noms qui signifient, le premier la grande terre, le second terre montagneuse ; Colomb lui donna celui d'Hispaniola ; elle prend son autre nom de la capitale que les Espagnols y élevèrent. Elle était divisée en cinq royaumes et quelques autres petits Etats indépendants. Ses habitants venaient du continent voisin : leur taille était médiocre, bien proportionnée ; leur teint était basané, leur peau rougeâtre, les traits de leur visage désagréables, leurs narines ouvertes, leurs cheveux longs ; ils n'avaient point de barbe, point de poils, presque point de front, des yeux hagards, des dents sales ; ils écrasaient le front de leurs enfants en leur pressant le crâne d'une planche ; les hommes étaient nus ; les femmes portaient une jupe courte ; ils étaient faibles, sobres, mélancoliques, paresseux, insoucians, simples, doux, humains, sans apparence d'esprit, sans désirs, sans passions. Ils disaient que les premiers hommes étaient sortis d'une caverne de leur île, ainsi que le soleil et la lune. [...] Leur religion était une espèce de fétichisme : ils voyaient leurs dieux dans des tortues, des crapauds, des couleuvres, des caïmans ; ils les représentaient aussi par des figures humaines hideuses, qu'ils plaçaient dans un recoin de leurs maisons ; chacune avait son district, l'une présidait sur la chasse, l'autre sur la pêche, une troisième sur la santé : on a prétendu qu'ils regardaient ces divinités comme les ministres d'un être unique et tout puissant, dont la mère avait cinq différents noms ; mais qu'on adorait ni l'un ni l'autre. [...] Cette race malheureuse a été détruite par les Espagnols et par leurs chiens : des amas de coquilles, des statues informes, des ustensiles accumulés et ensevelis, montrent seuls encore les lieux où ils formèrent des bourgades.» (pp. 315-316)

- «*Carte de l'Isle de St-Domingue, dessinée par J. Sonis, 1796*», dans : Médéric-Louis-Elie Moreau de Saint-Mery, *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue*, Philadelphie, 1796 1C 666

Fils de colons installés en Martinique, Moreau de Saint-Mery (1750-1819) a exercé son métier d'avocat à Paris et à la Martinique avant de devenir membre du Conseil colonial de Saint-Domingue en 1780. Ses livres, *Lois et constitutions des colonies françaises de l'Amérique sous le vent* (1785) et *Description topographique et politique de la partie espagnole de l'île de Saint-Domingue*, sont aujourd'hui encore parmi les documents les plus cités par les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire de la colonisation et des peuples d'Amérique. Sur cette carte, la séparation entre la partie française de l'île (à gauche) et la partie espagnole est marquée d'un trait rouge.

II - La traite des nègres

Le modèle de colonie d'exploitation voulu par les Européens (grandes plantations de sucre, de café, de tabac et de cacao) les obligea à recourir à la main-d'œuvre africaine, très appréciée pour les travaux pénibles. Les premiers déportés arrivèrent en Amérique dès le début du XVI^e siècle. A la fin du XVII^e siècle, sous l'influence de Colbert, la traite négrière s'est intensifiée et a été codifiée. Au total, ce trafic a arraché plus de 10 millions d'hommes et de femmes à la terre africaine.

La France, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal et la Hollande organisèrent le commerce des nègres à grande échelle. Ils installèrent des comptoirs d'achat en Afrique (Ile de Gorée, Sénégal) et des points de vente en Amérique (Croix-des-Bossales, Saint-Dominique). Ce commerce, pudiquement appelé «trafic du bois d'ébène» par les Français et «black ivory trade» par les Anglais, assura pendant longtemps la prospérité des principales villes côtières d'Europe, comme Nantes, Bordeaux, Liverpool, etc. Gérée par de riches négociants avec le soutien des autorités, la traite négrière devint rapidement une des branches les plus rentables de l'économie européenne. Sa remise en question ne pouvait être considérée que comme un acte antipatriotique. Les premiers à se révolter contre le système furent les esclaves eux-mêmes. Les négriers durent recourir aux chaînes et aux tortures pour maintenir les captifs dans leur état.

A la fin du XVIII^e siècle, des voix plaidant pour l'abolition de l'esclavage commencèrent, timidement, à se faire entendre. Des Sociétés des Amis des Noirs virent le jour, en Angleterre d'abord, puis en France. Si Voltaire et Montesquieu n'ont guère contribué au mouvement abolitionniste, le marquis de Condorcet, grande figure des Lumières, s'engagea pour une libération et un affranchissement sans condition des esclaves.

- **Allain Manesson-Mallet, *Description de l'univers, contenant les différents systèmes du monde*, Francfort-sur-le-Main, 1686, 9 tomes** 1C 186
Planches «Nègres» et «Esclaves chrétiens» (reproductions).
- **«Comptoirs des Européens à Xavier», planche tirée du *Voyage du Chevalier du Marchais en Guinée, Isles voisines et à Cayenne fait en 1725, 1726 et 1727*, par Jean-Baptiste Labat (Amsterdam, 1731, 4 tomes)** AZ 6663

A moins de trente minutes en voilier au large des côtes de Dakar s'étend l'île de Gorée, principal comptoir africain de la traite négrière du XVI^e au XIX^e siècle. Véritable bourse aux esclaves, l'île a vécu pendant longtemps au rythme des spéculations entre armateurs et vendeurs d'esclaves, sur fond de bruits de chaînes.

Le comptoir de Sabié (Transvaal) donne une idée assez précise de la façon dont étaient organisés les établissements européens en Afrique noire. Les principales nations esclavagistes y cohabitaient : Français (A, H), Anglais (1), Hollandais (aa), Portugais (aaa). On reconnaît le Directeur français, porté dans une serpentine (14) et, à la périphérie, le bourg de Sabié (12). La petite hutte présentée sous la lettre *hhh* est la «case du serpent qui va faire ses petits». «Sitôt que les nègres voient un serpent prêt à faire ses petits, ils lui bâtissent de semblables cases, même dans les rues».

Le Code noir

Pour accompagner la mise en place de la Compagnie des Indes occidentales, chargée d'implanter des colonies d'exploitation en Amérique, et pour régler le système colonial, Jean-Baptiste Colbert fit promulguer divers textes de lois : un pacte extrêmement contraignant pour les colons (*Tout par et pour la métropole*) en 1664, suivi en 1665 du *Code noir*, qui fixe les conditions de l'esclave et ses rapports avec le maître.

Article 16. - *Défendons pareillement aux esclaves appartenant à différents maîtres de s'attrouper le jour ou la nuit, sous prétexte de noces ou autrement, soit chez l'un de leurs maîtres ou ailleurs et encore moins dans les grands chemins ou lieux écartés, à peine de punition corporelle, qui ne pourra être moindre que du fouet et de la fleur de lys ; et en cas de fréquentes récidives et autres circonstances aggravantes, pourront être punis de mort.*

Article 38. - *L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois à compter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur une épaule ; et s'il récidive une autre fois à compter pareillement du jour de la dénonciation, aura le jarret coupé et sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et la troisième fois il sera puni de mort.*

Article 42. - *Pourront seulement les maîtres, lorsqu'ils croiront que leurs esclaves l'auront mérité, les faire enchaîner et les faire battre à verges ou de cordes ; leur défendons de leur donner la torture ni de leur faire aucune mutilation de membre, à peine de confiscation des esclaves et d'être procédé contre les maîtres extraordinairement.*

- «*Le Code noir*», gravure de Moreau le Jeune, XVIII^e siècle (reproduction tirée de Roland Lambalot, *Toussaint Louverture au Château de Joux*, Pontarlier, 1989)
- Gatien de Courtilz, sieur de Sandras, *La vie de Jean-Baptiste Colbert, ministre d'Etat sous Louis XIV*, Cologne, 1695 1J 249
- Le négrier anglais «Brookes»

Le convoi des esclaves arrachés sur les côtes d'Afrique était assuré par des navires négriers qui pouvaient atteindre une capacité de 250 tonneaux de jauge, soit un peu plus de 700 m³. Les esclaves étaient entassés à raison de cinq par tonneau entre la cale et l'entrepont, selon un plan précis. La traversée de l'Atlantique prenait environ deux mois. (reproduit d'après Clarkson par André Ducasse, *Les négriers*, Paris, 1948)

La traite des nègres vue par les encyclopédistes de Paris et de Suisse

- ***Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers***, sous la direction de Diderot et d'Alembert 1A 652

«Les Européens font, depuis quelques siècles, le commerce de ces nègres, qu'ils tirent de Guinée et des autres côtes de l'Afrique, pour soutenir les colonies qu'ils ont établies dans plusieurs endroits de l'Amérique et dans les îles Antilles. On tâche de justifier ce que ce commerce a d'odieux et de contraire au droit naturel en disant que ces esclaves trouvent ordinairement le salut de leur âme dans la perte de leur liberté ; que l'instruction chrétienne qu'on leur donne, jointe au besoin indispensable qu'on a d'eux pour la culture des sucres, des tabacs, des indigos, etc., adoucissent ce qui paraît d'inhumain dans un commerce où des hommes en achètent et en vendent d'autres, comme on ferait des bestiaux pour la culture des terres. [...]

L'humanité et l'intérêt des particuliers ne leur permettent pas de faire conduire leurs esclaves au travail aussitôt qu'ils sont sortis du vaisseau. Ces malheureux ont ordinairement souffert pendant leur voyage, ils ont besoin de repos et de rafraîchissements ; huit à dix jours de bain dans l'eau de la mer leur font beaucoup de bien ; une ou deux saignées, quelques purgations, et surtout une bonne nourriture les mettent en état de servir leur maître. Les anciens compatriotes les adoptent par inclination : ils les retirent dans leurs cases, les soignent comme leurs enfants, en les instruisant de ce qu'ils ont à faire, et leur faisant entendre qu'ils ont été achetés pour travailler, et non pour être mangés, ainsi que quelques-uns se l'imaginent, lorsqu'ils se voient bien nourris. Leurs patrons les conduisent enfin au travail : ils les châtient quand ils manquent ; et ces hommes faits se soumettent à leurs semblables avec une grande résignation.

Les maîtres qui ont acquis de nouveaux esclaves sont obligés de les faire instruire dans la religion catholique. Ce fut le motif qui déterminâ Louis XIII à permettre ce commerce de chair humaine.» (article Nègres, t. 22, pp. 310-317, signé M. Le Romain)

- ***Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines***, mis en ordre par M. De Felice (Encyclopédie d'Yverdon) 2A 653

«Les opinions même des Européens influent sur le sort des nègres de l'Amérique. Les protestants qui n'ont pas l'esprit de prosélytisme, les laissent vivre dans le mahométisme, l'idolâtrie où ils sont nés, sous prétexte qu'il est indigne de tenir ses frères en Christ dans la servitude. Les catholiques se croient obligés de leur donner quelques instructions, de les baptiser ; mais leur charité ne s'étend pas plus loin que les cérémonies d'un baptême nul et vain pour des hommes qui ne craignent pas les peines d'un enfer auquel ils sont, disent-ils, accoutumés dès cette vie. [...]

On ne s'avilira pas ici jusqu'à grossir la liste ignominieuse de ces écrivains qui consacrent leurs talents à justifier par la politique ce que réprovoque la morale. Dans un siècle où tant d'erreurs sont courageusement démasquées, il serait honteux de taire des vérités importantes à l'humanité. Si tout ce que nous avons déjà dit, n'a paru tendre

qu'à diminuer le poids de la servitude, c'est qu'il fallait soulager d'abord des malheureux qu'on ne pouvait délivrer ; c'est qu'il s'agissait de convaincre leurs oppresseurs même qu'ils étaient cruels au préjudice de leurs intérêts. Mais en attendant que les grandes révolutions peut-être fassent sentir l'évidence de cette vérité, il convient de s'élever plus haut. Démontrons d'avance qu'il n'est point de raison d'état qui puisse autoriser l'esclavage. Ne craignons pas de citer au tribunal de la lumière et de la justice éternelles les gouvernements qui tolèrent cette cruauté, ou qui ne rougissent pas d'en faire la base de leur puissance.

Montesquieu n'a pas pu se résoudre à traiter sérieusement la question de l'esclavage. En effet, c'est dégrader la raison que de l'employer, on ne dira pas à défendre, mais à combattre même, un abus si contraire à la raison. Quiconque justifie un si odieux système mérite du philosophe un silence plein de mépris, et du nègre un coup de poignard.» (article Nègres, t. 30, pp. 202-214, non signé)

- **Montesquieu, *De l'esprit des loix*, Nouvelle édition, Amsterdam et Lausanne, 1761, 4 tomes**

1S 61 TER

«Il n'y a peut-être pas de climat sur la terre où l'on ne pût engager au travail des hommes libres. Parce que les loix étoient mal faites, on a trouvé des hommes paresseux ; parce que ces hommes étoient paresseux, on les a mis dans l'esclavage.»
(t. 2, p. 129)

- **Condorcet, *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, Neufchâtel [en fait Lausanne], 1781**

NEDA 14458

Publié sous le pseudonyme de «Schwartz, pasteur du Saint-Evangile à Bienne, membre de la Société économique de B****[Berne]», ce pamphlet est un document de la première importance dans le débat sur l'esclavage à la fin du XVIII^e siècle.

«Quoique je ne suis pas de la même couleur que vous, je vous ai toujours regardés comme mes frères. La nature vous a formés pour avoir le même esprit, la même raison, les mêmes vertus que les blancs. Je ne parle ici que de ceux d'Europe, car pour les blancs des colonies, je ne vous fais pas l'injure de les comparer avec vous, je sais combien de fois votre fidélité, votre probité, votre courage ont fait rougir vos maîtres.»
(«Épître dédicatoire aux nègres esclaves»)

- **Benjamin-Sigismond Frossard, *La cause des esclaves nègres et des habitants de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique*, Lyon, 1789, 2 tomes**

1E 1946

Né à Nyon en 1754, le pasteur Benjamin-Sigismond Frossard, établi à Lyon, a enseigné la morale à Clermont-Ferrant avant de fonder la faculté de théologie de l'Université de Montauban, où il est décédé en 1830. Son plaidoyer contre la traite des noirs constitue l'une des prises de position les plus intéressantes à la veille de la chute de l'Ancien régime.

« [...] On ne force aucun François d'aller cultiver le sucre en Amérique, et ceux qui y vont volontairement n'ont qu'un maître, c'est le Roi ; qu'une volonté à respecter, c'est celle des lois. Pourquoi donc les Africains y seroient transportés malgré eux? Parce que leur teint est différent de celui de l'Européen? Est-ce une raison suffisante pour qu'ils soient soumis aux caprices d'un tyran particulier et à la sévérité des lois les plus partiales? S'il n'est pas permis d'enlever un François de sa famille et de sa patrie pour l'asservir dans les colonies, pourquoi le seroit-il à des François d'aller en Afrique acheter des hommes sur lesquels ils n'ont que le droit du plus fort, et après leur avoir fait souffrir les privations les plus pénibles, de les vendre à des cultivateurs comme on vendroit une pièce de bétail?» (t. 2, pp. 311-312)

III - La hiérarchie du mépris

La colonie de Saint-Domingue, quoique française, présentait une organisation sociale très éloignée de celle de la métropole. La complexité et la multiplicité des intérêts en jeu finirent par segmenter la population de l'île en une multitude de groupes sociaux, souvent antagonistes.

Au faite de la hiérarchie sociale, les administrateurs, pourvus de tous les privilèges, représentaient l'autorité du Roi. Le prince de Rohan et le comte d'Estaing, par exemple, en qualité de Gouverneurs généraux, avaient leur résidence à Saint-Domingue et étaient les seuls habilités à parler au nom de tous les habitants. Les propriétaires, absents pour la plupart, menaient grand train en métropole grâce au revenu de leurs exploitations à Saint-Domingue, placées sous la responsabilité d'un gérant. Cette situation n'était pas sans irriter les colons résidents, qui s'insurgeaient contre le fait qu'une bonne partie des richesses de la colonie était entre les mains de Français qui n'auraient pas su situer Saint-Domingue sur une carte.

Venaient ensuite les blancs fonctionnaires, les militaires, les artisans, et les artistes formant la catégorie des petits blancs. Un palier en-dessous se trouvaient les engagés, groupe composé d'Européens qui, pour payer leur passage aux Amériques, s'étaient engagés sans rémunération pour une période de trois ans. Arrivés à Saint-Domingue, ils voyaient leurs contrats cédés par les armateurs aux exploitants de la colonie.

Le groupe des affranchis était constitué des métis – classés selon la proportion de sang blanc dans leur mélange – et des noirs libérés. Quoique libres, les affranchis ne bénéficiaient d'aucun droit politique. Ils pouvaient devenir propriétaires mais n'étaient admis ni dans l'armée, ni dans la fonction publique.

Au bas de l'échelle, les esclaves. Appartenant aux colons, qui avaient le droit de vie et de mort sur eux, les esclaves étaient traités plus ou moins mal selon le groupe auquel ils appartenaient : esclaves à talents (ouvriers spécialisés, artisans), esclaves domestiques (employés de maison) ou esclaves des champs. Ces derniers – les plus nombreux – travaillaient du lever du jour au coucher du soleil dans les champs de canne à sucre, d'indigo, de café et de cacao, sous l'œil de commandeurs armés de fouets qui n'hésitaient pas à leur infliger des châtiments cruels.

Flibustiers et boucaniers

En 1646, flibustiers et boucaniers s'installent sur l'île de la Tortue, au Nord d'Haïti, sous domination espagnole. Les premiers s'adonnent au pillage des navires espagnols affrétés au transport de l'or américain en Espagne. Quant aux boucaniers, ils vivent du commerce de viande fumée et de la vente des peaux des bêtes qu'ils chassent. Ces aventuriers sont Français, Anglais, Hollandais, tantôt marins chassés par le chômage ou laissés-pour-compte fuyant la misère. Au fil des ans, les boucaniers se sédentarisent. Aidés par les Huguenots venus de Saint-Christophe et par les autochtones, ils sont à l'origine des premières exploitations agricoles sur l'île de Saint-Domingue. Avec l'implantation de la Compagnie des Indes occidentales, la France obtint la concession de ces repaires d'aventuriers, qui se transformèrent en colonies françaises.

- **Alexandre-Olivier Exquemelin, *Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes*, Nouvelle édition, Paris, 1699, 3 tomes** HIST 690 B
Frontispice gravé par N. Guérard, avec variante de titre. Le 3^e tome contient le *Journal du voyage fait à la Mer du Sud avec les flibustiers de l'Amérique* par Raveneau de Lussan
- **Gravure représentant un boucanier et ses diverses activités, tirée de l'*Histoire des aventuriers flibustiers qui se sont signalez dans les Indes* d'Alexandre-Olivier Exquemelin (reproduction)**

Colons roturiers et colons nobles

A la fin du XVII^e siècle déjà, la communauté des blancs présente dans la colonie ne pouvait plus fonctionner selon les structures horizontales caractéristiques des sociétés européennes. L'enrichissement rapide de certains petits blancs a facilité l'émergence d'une classe de nouveaux riches. Les administrateurs de la colonie, généralement aristocrates, se bornaient à traiter en inférieurs les administrés appartenant à cette frange de la population. Cette inégalité de traitement entre les blancs eux-mêmes a joué un rôle moteur dans la lutte pour l'autonomie de la colonie.

- **Charles-Henry Théodat, comte d'Estaing, Gouverneur de Saint-Domingue de 1763 à 1766, gravure de P. Freslhien (reproduit d'après Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue*, Paris, 1909)**
- **Jean-Etienne Bernard de Clugny, Conseiller au Parlement de Bourgogne, Intendant de Saint-Domingue de 1760 à 1763, d'après un pastel attribué à La Tour (reproduit d'après Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue*, Paris, 1909)**
- **Louis Fabien fils, planteur français, membre de la députation antillaise aux Etats généraux de 1789, lithographie de Villain (reproduit d'après Joseph-Elzéar Morenas, *Précis historique de la traite de noirs*, Paris 1828)**

Affranchis

Au début du XVIII^e siècle, la classe des affranchis, composée de mulâtres et de noirs libérés par leur maître, commence à s'affirmer économiquement, au grand désespoir des colons blancs. D'après le *Code noir* de 1665, ils sont libres et bénéficient des mêmes droits d'acquérir des richesses que les blancs. Craignant une mainmise des affranchis sur le destin politique de la colonie, les colons blancs font pression sur la métropole pour freiner les visées de «ces nègres et fils de nègres». De décret en décret, et sur fond de racisme, les affranchis se voient délestés de tous leurs droits. En 1733, le gouverneur De Fayet interdit par ordre du Roi à «tout habitant de sang mêlé d'exercer aucune charge dans la judicature, ni dans les milices. Tout habitant blanc qui se marierait avec une négresse ou une mulâtresse ne pourrait être officier ni posséder aucun emploi dans la colonie». Désormais le don de la liberté ne peut plus effacer la tache de l'esclavage.

- *«Marchande de fleurs et femmes de couleur»*, gravure de A. Brunias (reproduit d'après Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue*, Paris, 1909)

Esclaves

Au XVIII^e siècle, on comptait sur l'île 40'000 blancs et 28'000 affranchis pour 700'000 esclaves noirs. Les esclaves étaient répartis en trois groupes distincts : les esclaves domestiques, les esclaves à talent et les esclaves des champs. Ces derniers, de loin les plus nombreux, constituaient le moteur de l'économie de Saint-Domingue, la plus riche colonie française. En vertu du *Code noir*, le maître détenait le droit de vie et de mort sur les esclaves. Leur travail durait du lever au coucher du soleil, avec un repas à midi et un autre à la tombée de la nuit. Des commandeurs armés de fouets ramenaient à l'ordre ceux qui, fatigués, cassaient la cadence.

«On voit la plupart des nègres languir dans une extrême indigence. Ils n'ont pour demeures que des retraites incommodes et malsaines ; quelques lambeaux de grosse toile servent plutôt à les défigurer qu'à les couvrir ; leurs aliments ne sont pas distingués de ceux qu'on donne aux animaux les plus immondes, encore n'en ont-ils presque jamais suivant leur appétit.» (rapport d'un missionnaire)

- *«Danses nègres»* et *«Lutte au bâton entre noirs»* (planches reproduites d'après Pierre de Vaissière, *Saint-Domingue*, Paris, 1909)
- Colonel Malenfant, *Des colonies, et particulièrement de celle de Saint-Domingue ; Mémoire historique et politique où l'on trouvera : 1° un exposé impartial des causes et un précis historique des guerres civiles qui ont rendu cette dernière colonie indépendante, 2° des considérations sur les moyens de la rattacher à la métropole, d'y ramener une paix durable, d'en rétablir et accroître la prospérité*, Paris, 1814

1E 2024

«L'observateur qui a un peu étudié le caractère des noirs doit avoir trouvé une différence très sensible entre celui du noir domestique et celui du noir cultivateur. [...] Les noirs domestiques qui sont dans les villes y vivent dans une grande oisiveté et ont en général de grands défauts : ils sont orgueilleux, fastueux, joueurs, paresseux, libertins, et presque toujours voleurs ; méchants et même quelquefois cruels, quand ils acquièrent le droit de commander à leurs semblables. Il en est cependant, dans cette classe, qui ont donné de grandes preuves d'attachement à leurs maîtres, et ont fait de belles actions. Les noirs cultivateurs sont généralement doux, humains, généreux, hospitaliers, bons pères, bons maris, bons fils, respectueux envers les vieillards, soumis à leurs maîtres, à leurs pères ; laborieux quoi qu'on en puisse dire.» (pp.195-197)

Classification des métissages à Saint-Domingue

Combinaisons possibles du blanc

Enfant d'un blanc et d'une négresse	= mulâtre
Enfant d'un blanc et d'une mulâtre	= quarteron
Enfant d'un blanc et d'une quarteronne	= métis
Enfant d'un blanc et d'une métisse	= mamelouque
Enfant d'un blanc et d'une mamelouque	= quarteronné
Enfant d'un blanc et d'une quarteronnée	= sang-mêlé
Enfant d'un blanc et d'une sang-mêlée	= sang-mêlé qui s'approche du blanc
Enfant d'un blanc et d'une marabou	= quarteron
Enfant d'un blanc et d'une griffonne	= quarteron
Enfant d'un blanc et d'une sacatra	= quarteron

Combinaisons possibles du nègre

Enfant d'un nègre et d'une blanche	= mulâtre
Enfant d'un nègre et d'une sang-mêlée	= mulâtre
Enfant d'un nègre et d'une quarteronnée	= mulâtre
Enfant d'un nègre et d'une métisse	= mulâtre
Enfant d'un nègre et d'une mamelouque	= mulâtre
Enfant d'un nègre et d'une quarteronne	= marabou
Enfant d'un nègre et d'une mulâtre	= griffe
Enfant d'un nègre et d'une marabou	= griffe
Enfant d'un nègre et d'une griffonne	= sacatra
Enfant d'un nègre et d'une sacatra	= sacatra

Le Père Labat

En 1694, le Père Jean-Baptiste Labat, dominicain, a 31 ans. A cette époque, les Supérieurs aux Missions d'Amérique lancent une campagne de recrutement de missionnaires

pour remplacer les frères victimes de la fièvre jaune. Le Père Labat s'engage et part pour le Nouveau Monde.

Le Père Labat n'est pas un missionnaire comme les autres. À côté de sa formation de théologien, il est savant naturaliste, ingénieur civil et militaire, administrateur. Mieux, il a le goût de l'aventure. Il s'applique à convertir les «sauvages», mais participe également aux virées douteuses des flibustiers français, dont il devient officiellement l'aumônier.

Rentré en France en 1705, le Père Labat se consacre à la rédaction du récit de ses voyages dans les îles de l'Amérique, très bien documenté. Labat n'a-t-il pas assumé aux Antilles d'importantes fonctions ecclésiastiques et administratives ? Vice-préfet apostolique en 1704, Procureur-syndic des îles d'Amérique en 1696. En outre, il a géré une exploitation coloniale à Fonds-Saint-Jacques de 1696 à 1705.

- **Planche relative à la préparation du tabac dans : Jean-Baptiste Labat, *Nouveau voyage aux Isles de l'Amérique* (La Haye, 1724, 6 tomes) HIST 690**

«1. Nègre qui éjambe le tabac. 2. Nègre qui torque le tabac. 3. Nègre qui le met en rolle. 4. Tabac à la pente.» (gravure)

L'édition originale de cet ouvrage fondamental pour l'étude de l'histoire et de la société de Saint-Domingue a paru à Paris en 1722, illustrée de 100 gravures.

«J'ai quelquefois entendu ces démêlés et une fois entre autres la négresse d'un habitant d'une de nos paroisses soutint au Frère**** que c'était lui-même le père de l'enfant mulâtre dont elle était accouchée. Par malheur pour ce religieux, il avait passé neuf à dix mois auparavant chez le maître de la négresse et y avait couché. Le maître, qui s'en était souvenu, n'avait pas manqué d'en faire souvenir sa négresse et de la bien instruire de tout ce qu'elle devait dire, en sorte que ce fut une scène des plus plaisantes (un prêtre, un religieux, devrait la trouver misérable, cette scène) d'entendre les circonstances qu'elle rapportait pour prouver qu'elle n'avait jamais connu d'autres hommes que lui. [...] comme elle tenait son enfant dans les bras, elle le présentait au Frère*** en lui disant : toi papa li, et puis elle le présentait à l'assemblée, prétendant qu'il ressemblait comme deux gouttes d'eau au Frère***.»

(t. 2, p. 123-124)

- **Planches «Sucrierie» et «Indigoterie», dans : *Encyclopédie, ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines, mis en ordre par M. De Felice*, (Encyclopédie d'Yverdon) 2A 653**

- **«Etat des denrées portées en 1775 des colonies françaises de l'Amérique dans les ports de la métropole», dans : Guillaume-Thomas Raynal, *Histoire philosophique et politique des îles françaises dans les Indes occidentales*, Lausanne, 1784 1E 2022**

L'abbé Raynal (1713-1793), historien formé à l'école des Jésuites, est une figure marquante des Lumières. Son ouvrage principal, *l'Histoire philosophique et politique des*

établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes, étudie la colonisation des Amériques par les Européens, sur les plans économique, politique et sociologique. Traduit dans toutes les langues européennes, ce livre devint un best-seller. *L'Histoire philosophique et politique des îles françaises dans les Indes occidentales* s'attache plus précisément à relater l'histoire de la colonisation des possessions françaises aux Antilles, proposant diverses recettes pour améliorer la gestion de ces territoires et fidéliser leurs habitants.

« A Saint-Domingue et dans le reste de l'archipel américain, le spectacle des villes est uniforme et monotone. Il n'y a ni nobles, ni bourgeois, ni rentiers. Elles n'offrent que des ateliers propres aux denrées que le sol produit et aux différents travaux qu'elles exigent. On y voit que des commissionnaires, des aubergistes et des aventuriers, s'agitant pour trouver un poste qui les nourrisse, et acceptant le premier qui se présente. Chacun se hâte de s'enrichir pour s'éloigner d'un séjour où l'on vit sans distinctions, sans honneurs, sans plaisirs, et sans autre aiguillon que celui de l'intérêt. Personne ne s'arrête là avec le destin d'y vivre et d'y mourir. Les regards sont attachés sur l'Europe ; et la principale jouissance qu'y procure l'accroissement des richesses consiste dans l'espoir plus ou moins éloigné de les rapporter parmi les siens dans notre hémisphère. » (pp. 225-226)

- **Gravure sur bois de Vincent Lörtscher pour le *Messenger boiteux de Berne et Vevey pour l'an de grâce 1803*** B 2177

«Monsieur Rable, de Nantes, était arrivé dernièrement à Saint-Domingue pour visiter ses plantations. [...] Etant un jour à dîner fort tranquillement, la porte de la chambre s'ouvre, et tout à coup il voit entrer un nègre de sa propre plantation suivi d'un grand nombre d'autres. Le maître lui demande pourquoi il entre si brusquement sans se faire annoncer ; ce chef de brigands lui répond avec beaucoup de flegme qu'ils viennent pour tirer du sang à lui et à sa famille. Aussitôt le maître est massacré avec ses deux fils et l'instituteur ; les femmes ont pu s'échapper par une porte dérobée. [...] Dans diverses plantations de l'île, les nègres ont écorché au-delà de 8000 personnes, hommes, femmes, vieillards et enfants. Ils commettent ces atrocités avec le plus grand sang-froid. C'est ainsi qu'ils se vengent de l'esclavage dans lequel ils ont été tenus jusqu'à présent. [...] Un grand nombre de planteurs sont doux et humains, mais d'autres sont pires que des bêtes féroces. Il y en a un qui, pour une faute légère, a eu la barbarie de faire jeter un nègre dans un four, où il a été grillé à l'instant. [...] De semblables horreurs ont aigri leur caractère et leur font envisager tous les blancs comme autant d'ennemis qu'il faut immoler. C'est dans ces principes que les noirs de Saint-Domingue se sont organisés en troupes réglées ; ils ont choisi Toussaint L'Ouverture pour leur général en chef. [...] Son armée consiste en 10 demi-brigades de 1200 hommes chacune, avec 1500 chevaux.»

IV - Vers l'Indépendance

Au moment d'embarquer sur le bateau qui devait le déporter en France, Toussaint Louverture déclara :

«En me renversant on n'a abattu, à Saint-Domingue, que le tronc de l'arbre de la liberté des noirs. Il repoussera par ses racines parce qu'elles sont profondes et nombreuses.»

Loin de ramener le calme dans la colonie, la déportation de Toussaint Louverture permit aux meneurs noirs et mulâtres de prendre conscience de la nécessité de poursuivre la lutte afin d'éviter un rétablissement de l'esclavage dans la colonie. Les visées de Toussaint, qui souhaitait obtenir une constitution particulière en restant dans le giron français, furent toutefois rejetées au profit d'un plan d'indépendance radical.

L'armée indigène plaça à sa tête les généraux Dessalines, Christophe, Pétion et Boyer, tous déterminés à arracher la colonie aux blancs. Au terme d'une dernière bataille gagnée contre les Français, le 18 novembre 1803, la colonie accéda à l'indépendance sous le nom d'Haïti. La Déclaration d'Indépendance, datée du 1^{er} janvier 1804, affirme à la face du monde esclavagiste la détermination des Haïtiens à défendre leurs droits :

*«Au nom des noirs et des hommes de couleur [métis].
L'indépendance de Saint-Domingue est proclamée. Rendus à notre dignité primitive, nous avons assuré nos droits ; nous jurons de ne jamais les céder à aucune puissance de la terre. Le voile affreux du préjugé est déchiré ; qu'il le soit à jamais !
Malheur à ceux qui voudraient en rassembler les sanglants lambeaux !»*

Toussaint Louverture

Né esclave créole en 1743, affranchi en 1776, Toussaint Bréda est sans conteste la figure marquante de l'Indépendance d'Haïti. Les premières luttes pour l'autonomie de la colonie commencent au lendemain de la Révolution française. Tous les groupes sociaux essaient de faire valoir leur intérêt. Méfiant envers les royalistes comme envers les républicains français, Toussaint se met alors au service de l'Espagne à la tête d'une troupe de 2000 noirs. Le commissaire Sonthonax, délégué à Saint-Domingue pour rétablir la tranquillité sociale, proclame la libération générale des esclaves le 29 août 1793. Séduit, Toussaint passe sous commandement français. Celui qui se fait désormais appeler Toussaint Louverture en raison de ses prouesses militaires sera nommé Général en chef des armées françaises de Saint-Domingue en septembre 1797.

Habile politicien, il déjoue les plans conçus par Bonaparte pour rétablir l'esclavage en dotant en 1801 la colonie d'une constitution. Il prend alors le titre de Gouverneur général à vie. Bonaparte réagit en envoyant 20'000 hommes avec la mission de remettre les esclaves noirs au travail. Arrêté le 7 juin 1802, Toussaint Louverture est transféré en France. Incarcéré au Fort de Joux, près de Pontarlier, dans le Jura, il y meurt le 7 avril 1803, suite aux rigueurs de l'hiver et aux privations endurées. Sa cause triomphera toutefois : le 1^{er} janvier 1804 l'Indépendance de la colonie est proclamée. Celle-ci prend désormais le nom d'Haïti. La personnalité de Toussaint Louverture a suscité de nombreuses publications, par exemple le *Toussaint Louverture* d'Alphonse de Lamartine, publié en 1850, ou encore, de Raphaël Tardon, *Toussaint Louverture : le Napoléon noir* (Paris, 1951).

- **Toussaint Louverture sur son cheval, dessin au crayon et lavis du peintre lyonnais Valozon** (reproduction tirée de Roland Lambalot, *Toussaint Louverture au Château de Joux*, Pontarlier, 1989)
- **Troupes coloniales de Toussaint Louverture** (reproduction tirée de Roland Lambalot, *Toussaint Louverture au Château de Joux*, Pontarlier, 1989)

Le commissaire Sonthonax

Membre du Directoire après la Révolution française, inscrit à la Société des Amis des Noirs, Léger-Félicité Sonthonax (1763-1813) débarque le 19 septembre 1792 à Saint-Domingue. En qualité de Commissaire civil, il a pour mission de pacifier la colonie et de faire barrage à l'Espagne, qui apporte son soutien aux esclaves révoltés conduits par Toussaint Louverture.

Profitant de l'absence de décision relative au sort des esclaves et usant des pouvoirs que lui confère un décret de mars 1793, Sonthonax proclame le 29 août 1793 la liberté générale des esclaves. Il distribue 30'000 fusils aux noirs et déclare : «Celui qui essaie de vous enlever ces fusils veut vous rendre esclaves». Considéré par Toussaint comme un obstacle dans sa marche vers le pouvoir, lâché par la France républicaine, Sonthonax dut quitter la colonie le 24 août 1797.

- **Portrait du commissaire Sonthonax** (reproduit d'après Marcel Dorigny, *Léger-Félicité Sonthonax : la première abolition de l'esclavage, la Révolution française et la Révolution de Saint-Domingue*, Paris 1997)

Le général Leclerc

Après maintes tentatives infructueuses pour rétablir l'esclavage à Saint-Domingue, Bonaparte met sur pied une expédition dans la colonie, forte de 20'000 hommes et de 64 vaisseaux de guerre. Il en confie le 24 octobre 1801 le commandement au général

Victor-Emmanuel Leclerc (1772-1802), son propre beau-frère, nommé Gouverneur général de Saint-Domingue. Confronté à un ultimatum, Toussaint Louverture refuse de rendre les armes :

«Vous offrez la liberté aux nègres, et vous dites que dans les contrées où vous avez été, vous avez donné la liberté aux peuples qui ne l'avaient pas. Je ne suis pas parfaitement bien informé des événements qui ont eu lieu récemment en Europe ; mais les rapports qui m'en sont parvenus ne s'accordent pas avec cette assertion. Au fait, elle est de peu de conséquences. La liberté que l'on trouve en France, en Belgique, en Suisse, ou dans les Républiques batave, ligurienne ou cisalpine, ne serait jamais acceptée avec joie par le peuple de Saint-Domingue.»

Le général Leclerc engage alors ses hommes dans une guerre qui sera fatale aux Français. Épuisé, il est emporté par la fièvre jaune le 2 novembre 1802.

- **Portrait du général Leclerc** (reproduit d'après Henri Mezière, *Le général Leclerc et l'expédition de Saint-Domingue*, Paris 1990)

Cap-Français

Actuellement Cap-Haïtien, le Cap-Français est au XVIII^e siècle la plus belle ville coloniale de la France. Fondée en 1697, elle devient par la volonté de Louis XIV la capitale des îles Sous-le-Vent.

L'expédition française, sous le commandement du général Leclerc, a fait une priorité de la prise du Cap-Français, passé sous le contrôle des troupes indigènes révoltées. En février 1802, au lieu de se retirer sous la pression de l'armée française, le général Christophe, commandant des insurgés, fait mettre le feu à la ville et la réduit en cendres. Cette pratique accompagne toute la période révolutionnaire, suivant le mot d'ordre *«Coupez les têtes et brûlez les habitations»*.

- *«Vue du Cap-François, Plan de la ville du Cap»*, gravure tirée de Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Histoire de l'Isle Espagnole*, Amsterdam, 1733, 4 tomes
1E 2020
- *«Carte politique d'Haïti deux années après son Indépendance, faisant état de la scission du pays en Royaume du Nord et République de l'Ouest, tirée de l'Atlas de l'Amérique de M. Buchon»*, par B. Beaupré, dans : Michel-Placide Justin, *Histoire politique et statistique de l'île d'Hayti - Saint-Domingue*, Paris, 1852
AA 9852
- Michel Aubourg, *Le drapeau dessalinien : contribution à l'histoire d'Haïti*, Port-au-Prince, 1964
NEDA 13568

Du drapeau français, dont on a supprimé la bande blanche, symbole des blancs, les révolutionnaires de Saint-Domingue n'ont conservé que le bleu et le rouge, symbolisant l'union des noirs et des mulâtres. Ce drapeau a été adopté le 18 mai 1803.

- François-Joseph Pamphile de Lacroix, *Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution de Saint-Domingue*, Paris, 1819 AA 9691

Le lieutenant-général Pamphile, baron de La Croix (1774-1842), fut l'un des survivants de l'expédition napoléonienne à Saint-Domingue. En qualité de Chef d'état major, il avait été mandaté par Leclerc pour négocier la reddition des troupes insurgées du Sud et de l'Ouest. Ses fonctions lui permirent d'approcher les principaux chefs de l'armée indigène et d'apprendre à les connaître. Son livre, rédigé quelques temps après la défaite des Français, constitue un document de première main pour l'histoire des événements qui ont conduit à la chute de la colonie.

Les hostilités rapportées par la presse vaudoise de l'époque...

«Le général Leclerc, après la soumission du général ennemi Maurepas, pénétra jusqu'au Port-Républicain et, par la jonction avec le général Boudet, était parvenu à occuper toutes les places depuis Léogane jusqu'aux Gonaïves, en poursuivant le général Dessalines. Les principales forces des rebelles s'étaient concentrées, sous la conduite de Dessalines, dans un poste important nommé la Crête-à-Pierrot et dans les montagnes voisines, à une quinzaine de lieues du Port-Républicain. Depuis le 4 au 24 mars, jour auquel ce poste [La Crête-à-Pierrot, à la Petite-Rivière de l'Artibonite, au centre du pays] fut emporté, il y eut des actions très vives dans ces contrées, que Dessalines n'abandonna qu'après avoir vu 3000 des siens passés au fil de l'épée. Les généraux Debelle, Dugua, Devaux et Boudet ont été blessés ; mais non mortellement ; le général Leclerc a reçu une balle morte dans la ceinture et quatre de ses aides-de-camps ont reçu des blessures auprès de lui. La perte des Français a été de 500 hommes tués ou blessés. Cependant Toussaint Louverture, battu aux Gonaïves vers la fin février, et le général Christophe, réunissant sur les derrières du général Leclerc quelques troupes réglées et des milliers de cultivateurs, se rapprochèrent du Cap, en incendiant toutes les habitations de la Plaine du Nord, du Quartier Morin, de Limonade, du Terrier-Rouge, du Trou, etc.»

(Le Nouvelliste vaudois, 1^{er} juin 1802)

«Il s'est encore manifesté dernièrement, à la Jamaïque, des mouvements séditions parmi les nègres ; on s'est borné à exécuter deux des principaux chefs de révolte, et l'ordre s'est rétabli. Mais, en général, on n'est pas tranquille dans cette colonie sur les dispositions des noirs qui, de temps en temps, indiquent assez, par des insurrections partielles, que l'esprit de leurs frères de Saint-Domingue a passé jusqu'à eux et qu'ils n'attendent qu'une occasion favorable ou un chef entreprenant pour s'affranchir. A la suite du dernier mouvement qui a eu lieu à la Jamaïque, on a découvert chez un homme

de couleur, français, établi depuis quelques années dans cette colonie, sept charretées d'armes et de munitions.»

(Bulletin vaudois, 20 décembre 1803)

Acte de l'Indépendance d'Haïti

Aujourd'hui, premier janvier mil huit cent quatre, le Général en chef de l'armée indigène, accompagné des généraux, chefs de l'armée, convoqués à l'effet de prendre les mesures qui doivent tendre au bonheur du pays :

Après avoir fait connaître aux généraux assemblés ses véritables intentions d'assurer à jamais aux indigènes d'Haïti un gouvernement stable, objet de sa plus vive sollicitude :

Ce qu'il a fait par un discours qui tend à faire connaître aux puissances étrangères la résolution de rendre le pays indépendant, et de jouir d'une liberté consacrée par le sang du peuple de cette île :

Et, après avoir recueilli les avis, a demandé que chacun des généraux assemblés prononçât le serment de renoncer à jamais à la France, de mourir plutôt que de vivre sous sa domination, et de combattre jusqu'au dernier soupir pour l'Indépendance.

Les généraux, pénétrés de ces principes sacrés, après avoir donné d'une voix unanime leur adhésion au projet bien manifesté d'Indépendance, ont tous juré à la postérité, à l'univers entier, de renoncer à jamais à la France, et de mourir plutôt que de vivre sous sa domination.

Fait aux Gonaïves, ce premier janvier mil huit cent quatre, et le premier jour de l'Indépendance d'Haïti.

*Dessalines, Général en chef
(suivent les signatures des généraux et officiers haïtiens).*

Image de la couverture:

Sceau de la Société des Amis des Noirs, Paris, 1788

(Roland Lambalot, *Toussaint Louverture au Château de Joux*, Pontarlier, 1989)